



Qu est ce qu une sommation interpellative

Par **aventur12**, le **09/03/2009** à **09:06**

Bonjour, rnune amie a moi viens de recevoir une sommation interpellative lui ordonnant de regler des factures n étant , ni a son nom, et dont elle n a pas eu copie afin de justifier ce que c était exactement.rnL huissier lui demande de régler directement entre ses mains ses factures d un montant inférieur a 1500€.rnMes questions sont donc les suivantes :rnUn huissier a t il le droit de faire exécuter cette sommation sans justifier les factures?rnUn huissier ne doit t il pas agir avec une ordonnance d un juge?rnles factures n étant pas son nom, doit elle faire paiement avant de mettre l affaire devant le tribunal compétant?rnPeut elle réglée en plusieurs fois ?rnJe vous précise que ces facture corresponde a un solde d un ancien logement loué a son nom, et que les facture son établies au nom du propriétaire de ce logement.rnMerci pour vos réponses